

PREAVIS N° 25 / 2018
de la Municipalité au Conseil communal
relatif au remplacement de la conduite d'eau
potable et de défense incendie
au lieu-dit « Les Evuex »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Une fuite a été observée sur la conduite d'eau potable traversant l'autoroute A9 au lieu-dit «Les Evuex ». Son emplacement exact est difficilement identifiable, du fait d'un terrain limoneux. Elle est remarquable par la présence d'une mouille sur une grande étendue.

La construction en 1970 de 60 m. a été posée en acier diamètre 200 mm pour le passage sous la future autoroute.

2. PROJET

La Municipalité vous propose de remplacer un tronçon d'environ 180 m de cette ancienne conduite en Eternit diamètre 125 mm entre les points A et B figurant sur le plan de situation annexé.

Cette nouvelle artère sera posée en PE 100 PN diamètre 160/141,0 mm conformément au plan directeur pour la distribution de l'eau potable (PDDE) avec un enrobage complet de sable. Le surdimensionnement du passage sous l'autoroute sera mis à profit pour y faire passer la nouvelle conduite, afin d'éviter tout endommagement lors du tubage. Ce tronçon sera posé avec un manteau de protection en PE de type GEROFIT.

Au point B, la vanne de la conduite désaffectée en fonte diamètre 70 mm sera supprimée. La vanne existante DN 125 mm en mauvais état sera remplacée.

3. TRAVAUX

Génie civil

Installation de chantier	CHF	5 000.00
Sondages côté ouest, remblayage		
Coupe et égrappage du revêtement bitumineux		
Fouille à la machine et à la main dans la chaussée	CHF	3 800.00
Passage de canalisation dans conduite existante	CHF	500.00

Démolition de béton d’enrobage		
Etayage des parois de fouille		
Transport et évacuation de déblais à la décharge		
Décapage de terre végétale		
Fouille dans le pré	CHF	8 550.00
Enrobage conduite avec sable		
Remblayage des fouilles au tout venant		
Remblayage des fouilles avec matériaux repris		
Remise en place de la terre végétale	CHF	7 400.00
Criblure de réglage		
Enrobé ACT 22 ép. 7 cm		
Enrobé AC 11 ép. 3.5 cm		
Joint bitumineux	<u>CHF</u>	<u>11 950.00</u>
Total génie civil	CHF	37 200.00
Travaux d’appareillage		
Fourniture et pose tuyaux		
PE 100 PN 10 diamètre 160/141.0 mm		
Avec manteau GEROFIT, 60 m	CHF	3 600.00
Fourniture et pose tuyaux		
PE 100 PN 10 diamètre 160/141.0 mm, 120 m	CHF	4 200.00
Exécution des soudures	CHF	2 150.00
Fourniture et pose de vanne DN 125	CHF	1 300.00
Fourniture et pose coudes 15-30° diamètre 160		
Fourniture et pose raccords font sur Eternit	CHF	1 200.00
Travaux de raccordement sur conduite existante		
Coupe, purge, pièces de raccordement		
Essais de pression	<u>CHF</u>	<u>3 300.00</u>
Total travaux d’appareillage	CHF	15 750.00
RECAPITULATIF		
Travaux génie civil	CHF	37 200.00
Travaux d’appareillage	CHF	15 750.00
Indemnité perte de culture	CHF	500.00
Frais techniques et administratifs	CHF	7 000.00
Frais géométriques	CHF	1 000.00
Divers et imprévus	<u>CHF</u>	<u>8 000.00</u>
Total hors taxes	CHF	69 450.00
TVA 7.7%	<u>CHF</u>	<u>5 347.65</u>
Total TTC	<u>CHF</u>	<u>74 797.65</u>

4. CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

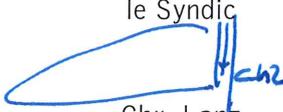
Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 25/2018 de la Municipalité au Conseil communal relatif au remplacement de la conduite d’eau potable et de défense incendie au lieu-dit « Les Evuex »
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l’examen de cet objet
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l’ordre du jour
- Décide**
1. D’autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement de la conduite d’eau potable et de défense incendie au lieu-dit « Les Evuex »
 2. De lui accorder à cet effet un crédit d’investissement de CHF 75'000.00
 3. De financer ces travaux par la trésorerie courante
 4. D’amortir ces travaux en une fois, par un prélèvement à la réserve « Réseau d’eau »

Adopté en séance de Municipalité le mardi, 30 janvier 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le Syndic la Secrétaire

Chr. Lanz C. Pilloud

Délégué(s) de la Municipalité : Rémy Roulet, municipal

Annexes : Plan de situation et plan de la conduite

